

Foire aux questions

★ J'ai une question concernant le formulaire

→ Tous les pays de l'UE offrent une aide pratique gratuite. Consultez le portail e-Justice ou demandez-la auprès de votre association locale des consommateurs ou des entreprises.

★ Est-ce que j'ai besoin d'un(e) avocat(e)?

→ Non. La procédure est suffisamment simple pour pouvoir l'accomplir sans avoir recours à des conseils juridiques professionnels. Toutefois, vous pouvez contacter un(e) avocat(e) si vous le souhaitez.

★ Est-ce que j'ai le droit d'obtenir une aide juridique gratuite?

→ Vous en avez le droit si vous ne pouvez pas assumer les coûts. Visitez: https://e-justice.europa.eu/content_legal_aid-55-fr.do.

★ Quels documents dois-je joindre à mon formulaire de demande?

→ Tous les documents qui renforcent votre demande: correspondance, factures, contrats, la déclaration d'un témoin.

★ Est-ce que je devrai comparaître en justice?

→ Généralement, non. Il s'agit d'une procédure principalement écrite. Les audiences sont seulement tenues si nécessaire et vous pouvez demander d'y assister par vidéoconférence.

★ Combien coûtera une demande?

- Vous devrez payer des frais de dossier pour que la juridiction s'occupe de votre cas.
- Les juridictions essaient de maintenir les coûts des demandes de faible valeur proportionnels.
- Si vous perdez, vous devrez rembourser les coûts de l'autre partie, mais seulement ceux que la juridiction jugera nécessaires et proportionnés.
- Vous pourriez devoir payer la traduction des documents et obtenir des preuves de témoins experts. Cependant, les juridictions essaient de réduire les coûts au minimum.
- Vous pouvez demander le remboursement de vos coûts.

Est-ce que l'on doit de l'argent à votre entreprise dans un autre pays de l'UE? La procédure européenne de règlement des petits litiges est un moyen plus facile et plus rapide de réclamer le paiement de ces dettes. Découvrez comment elle fonctionne.

Téléchargez un guide pour la procédure européenne de règlement des petits litiges sur: https://e-justice.europa.eu/content_small_claims-42-fr.do



Consultez le portail e-Justice: <https://e-justice.europa.eu/home.do?plang=fr&action=home>

Suivez-nous sur

 <https://www.facebook.com/EUJustice/>

 https://twitter.com/EU_commission

Réseau judiciaire européen
en matière civile et commerciale



Office des publications
de l'Union européenne

ISBN 978-92-76-03863-4
doi:10.2838/804287

DS-03-19-354-FR-N



Commission
européenne



Réclamer une somme d'argent due dans un autre pays de l'UE

Conseils pour les PME
relatifs à la procédure
européenne
de règlement
des petits litiges

Justice et
consommateurs

Est-ce que la procédure européenne de règlement des petits litiges pourrait aider mon entreprise?

Est-ce qu'un ou une client(e) ou un fournisseur ou une fournisseuse vous doit de l'argent dans un autre pays de l'UE?

Réclamer par-delà les frontières peut sembler un casse-tête. Vous ne voulez pas vous retrouver à court d'argent à cause d'une longue affaire judiciaire dans un pays étranger.

Mais il existe un moyen rentable de récupérer ce qui vous est dû: la procédure européenne de règlement des petits litiges. Vous n'êtes pas obligé d'avoir un(e) avocat(e), vous pouvez obtenir de l'aide avec les formulaires et la procédure est relativement rapide.

Ne laissez pas la peur de perdre de l'argent vous empêcher d'exercer des activités commerciales par-delà des frontières.

93%

des PME européennes ont 10 employés ou moins.¹

La procédure européenne de règlement des petits litiges peut aider ces entreprises, qui ont peu de temps, à obtenir ce qui leur est dû.

Est-ce que ma demande est appropriée?



OUI SI:

- ▶ vous réclamez de l'argent ou une compensation auprès d'une entreprise, d'une organisation ou d'un(e) client(e) dans un autre pays de l'UE.
- ▶ la demande n'excède pas 5 000 EUR.



NON S'IL S'AGIT:

- ▶ de dettes dans le pays où votre entreprise est établie.
- ▶ d'une valeur qui dépasse 5 000 EUR.
- ▶ d'un litige avec une autorité publique relatif aux impôts, aux redevances ou à la sécurité sociale.
- ▶ de droit de la famille, de succession, du divorce ou de l'emploi.
- ▶ d'un litige à l'encontre d'une personne/entreprise établie au Danemark.

La procédure couvre la compensation de biens et de services, il ne s'agit pas seulement de produits tangibles.

Cinq étapes faciles

ÉTAPE 1

Remplir le formulaire de demande A, y joignant les pièces justificatives. Vous pouvez télécharger le formulaire sur: https://e-justice.europa.eu/content_small_claims_forms-177-en.do?clang=fr#action

ÉTAPE 2

Déposer le formulaire auprès de la juridiction concernée, physiquement ou électroniquement (si accepté).

ÉTAPE 3

La juridiction envoie une copie de votre demande au défendeur ou à la défenderesse **dans un délai de 14 jours**. Le défendeur ou la défenderesse dispose de **30 jours** pour répondre.

ÉTAPE 4

Dans un délai de **30 jours**, si la juridiction dispose d'informations suffisantes, elle rend une décision. Il est possible qu'elle demande plus d'informations ou une audience.

ÉTAPE 5

Vous pouvez demander un certificat gratuit délivré par le tribunal pour l'exécution de la décision.

1. Source: Annual Report on European SMEs 2016/2017